



## Conseil Municipal

Du  
**11/03/2014**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **03/03/2014**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M. Bruno MICHEL**

**DELIBERATION N°  
06**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2014  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2014  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme BRUGGER Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAIL Mariam.

**ETAIENT EXCUSES  
OU ABSENTS :**

M SCHULER Jérôme  
Mme BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

M. BOURGEOIS Michel

Service de l'eau potable  
Budget 2014

\*\*\*

#### **Rapporteur: Le Maire**

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2014, du service de distribution de l'eau potable annexé à la présente délibération.

Je vous propose de voter ce budget par chapitre sans vote formel de chaque chapitre et avec reprise des résultats 2013 et après le vote du compte administratif 2013.

#### Concernant la section d'exploitation :

**Les dépenses** sont arrêtées à hauteur de 29 881 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 301 €, stables compte tenu de l'absence de nouvel investissement en 2013
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 15 584 €
- Les charges financières pour un montant de 1 796 €, en légère baisse, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2013
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 2 400 €.
- Des frais de personnel assurés par la commune, estimés à 1800 € (relevé des compteurs, facturation, entretien du réseau en régie).

**L'équilibre financier** de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 20 400 €, les reprises de subventions estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2013 d'un montant de 4 905 €

Concernant la section d'investissement :

**Les dépenses** sont arrêtées à hauteur de 18 902 € et comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 3 465 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant global estimé à 10 861 €
- 

**L'équilibre financier** de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le report de l'exercice 2013 pour un montant de 10 601 €

**Décision :**

<b>Exprimées</b>	<b>10</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le budget primitif du service de l'eau potable 2014 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le